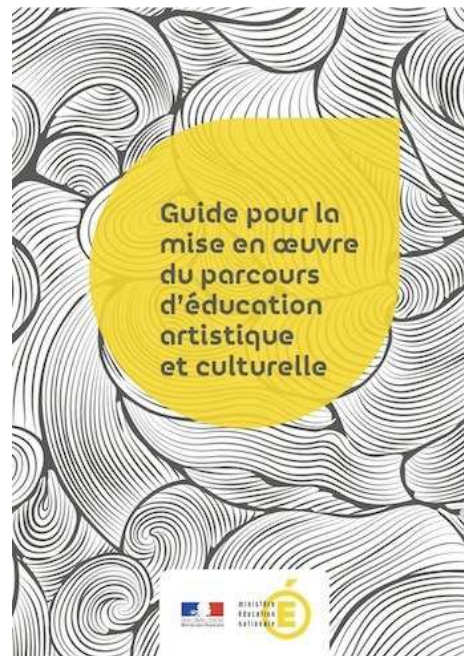


GUIDE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

SYNTHESE



LES TEXTES

- **L'article L.121-6 du code de l'éducation** qui reconnaît l'éducation artistique et culturelle comme une composante de la formation générale dispensée à tous les élèves.
Il institue « un parcours pour tous les élèves tout au long de leur scolarité ».
- **La circulaire interministérielle n°2013-073 du 3 mai 2013** qui précise les modalités du parcours d'EAC.

LES OBJECTIFS

- **Favoriser la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine**
- **Participer au développement de la créativité et des pratiques artistiques**
- **Mettre en cohérence enseignements et actions éducatives**
- **Permettre une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire**
- **Assurer une progressivité et une continuité entre le premier et le second degré**

LES PRINCIPES GENERAUX

Appui sur les enseignements obligatoires

Cohérence

- à l'intérieur de chaque projet
- entre les objectifs des projets et les enseignements obligatoires
- entre les projets successifs

Complémentarité

- des projets grâce à des expériences reflétant la diversité des expressions artistiques
- des acteurs (enseignants et partenaires)

Progressivité

- des exigences adaptées aux possibilités des élèves
- des connaissances acquises et des compétences développées

Equilibre

des grands domaines artistiques et culturels abordés par les élèves tout au long de leur scolarité

LES PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

- **Travailler en équipe** : favoriser la pluridisciplinarité et le partenariat
- **Autour d'objectifs communs** par exemple dans le cadre de l'histoire des arts
- **Des professionnels des arts et de la culture** pour enrichir la conception et la mise en œuvre des projets
- **Une attention particulière à la liaison inter degré**, notamment au sein du nouveau conseil école-collège, afin de favoriser la continuité des apprentissages
- **Une démarche de projet**
 - alliant connaissances, pratiques et rencontres (avec des œuvres, des lieux, des professionnels de l'art et de la culture).
 - créant des ponts entre disciplines, acteurs éducatifs et élèves

Elaborer un projet artistique et culturel - La démarche de projet

- L'inscription dans le volet artistique et culturel du projet d'école ou d'établissement
- Un aboutissement du projet identifié dès le début de sa mise en œuvre
- Une stratégie élaborée à partir d'une problématique fondée sur l'analyse de la situation locale
L'appui possible sur un cahier des charges et un contrat avec les élèves
- La prévision
 - ✓ des principales étapes
 - ✓ des activités
 - ✓ des productions attendues
- La désignation d'un coordonnateur pédagogique
- Une restitution, réalisation concrète permettant d'observer la progression des élèves et de communiquer en direction de différents acteurs (à l'interne, parents, etc..).
- Un bilan permettant de mesurer la progression vers les objectifs et les résultats obtenus.
- L'évaluation de ses effets sur les apprentissages des élèves

Construire la cohérence du parcours à l'échelon local

- Un ensemble continu et progressif au-delà de la succession d'actions
- Des projets inter-établissements (rôle du nouveau conseil école-collège)
- L'utilisation des dispositifs existants : classe à PAC, ateliers, résidences, etc...
- Le moyen de participer au rayonnement de l'école ou de l'établissement
- Un appui sur les ressources culturelles du territoire
- Une organisation sur un territoire éducatif : communauté d'agglomération, de communes, de pays, etc...
- Une liaison entre les temps scolaires et périscolaire
- Une inscription dans les grands axes stratégiques définis par un comité de pilotage académique

Suivre le parcours

- Le moyen d'en garantir la cohérence et la mémoire pour les élèves
- Privilégier l'outil informatique (expérimentation Folios en cours)

COMPLEMENTS EN ANNEXES DU GUIDE

La formation à la mise en œuvre du parcours
Des éléments pratiques
Des projets pour un parcours